

SOMMAIRE EVALUATION

Juillet, 2021

EVALUATION FINALE INTERNE: VERS UNE DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DE L'AIDE À LA RÉINTÉGRATION POUR RÉDUIRE LA PRESSION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA MIGRATION EN AFRIQUE DE L'OUEST. PROJET PILOTE DE L'OIM POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

Ce sommaire de l'évaluation présente les principales coclusions et recommandations tells qu'indentifiés par les évaluateurs pour usage par les principales parties prenantes, y compris en interne par le personnel de l'OIM et en externe par les partenaires du projet. Plus de details peuvent être consultés dans le rapport final de l'évaluation.

Type d'évaluation: Evaluation finale interne

Evaluateur(s): Mr. Abderrahim El Moulat

Dates visites terrain: Octobre 2020 Date rapport final: 14 July 2021 Commianditée par: OIM Sénégal Gérée par: Unité S&E

SOMMAIRE DU PROJET

Le projet « Vers une dimension environnementale de l'aide à la réintégration pour réduire la pression du changement climatique sur la migration en Afrique de l'Ouest » a mené des activités visant à identifier des bonnes pratiques, à développer des lignes directrices, et à piloter des initiatives sur le terrain permettant d'intégrer les dimensions environnementales et d'adaptation au changement climatique dans les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration à travers des approches « communautaires », contribuant ainsi au développement durable ainsi qu'à l'atténuation des effets négatifs du changement climatique sur la migration dans les régions d'origine exposées à des changements environnementaux néfastes. A travers ces activités, le projet aspire à faciliter la réintégration des migrants de retour tout en ayant un impact positif direct et de long terme sur la communauté locale et sur l'environnement, ent permettantra égalementnotamment de réduire la migration forcée hors de ces régions.

Plus spécifiquement, le projet est constitué de trois volets :

 Volet Global: Cartographie et élaboration de lignes directrices globales

Consistant en l' Intégration des questions environnementales dans les Procédures Opérationnelles Standardisées Objectif de l'évaluation: Mettre en exergue les meilleures pratiques en matière de réintégration « verte » des migrants de retour, identifier les défis et les leçons apprises du projet pilote et formuler des recommandations afin de les intégrer dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets communautaires de réintégration « verte » au Sénégal, dans la sous-région et ailleurs.

Critères d'évaluation: Pertinence, coherence, efficacité, efficience, impact, durabilité, genre.

Méthodologie: L'évaluation a utilisé une approche principalement qualitative, s'adossant à l'analyse de la documentation du projet et des entretiens avec les bénéficiaires du projet pilote (entretien de groupe avec 20 bénéficiaires) et ses principaux intervenants (trois entretiens avec le personnel de l'OIM, un entretien avec le partenaire de mise en œuvre et deux autres avec des responsables de la communauté)..

Information projet:

Couverture géographique: Sénégal

Type de Project: NC (Migration Environnement et

Changement Climatique)

Code du Project: NC.0012

Gender marker: N/A

Période du Project: 1 Juillet 2018 – 31 Décembre 2019

Bailleur: Gouvernement de la France

et autres documents d'orientation et le développement de lignes directrices globales pour l'intégration de la dimension verte dans les programmes de réintégration des migrants de retour;

2. Volet Régional: Renforcement des capacités et dialogue au niveau régional

En organisant des ateliers de formation et en intégrant les dimensions environnementales dans les stratégies régionales de réintégration et d'assistance aux migrants

3. Volet national: Projet pilote national de réintégration et de stabilisation au Sénégal

Toutes les activités dans le cadre de ce projet pilote ont été mise en place en collaboration étroite avec les acteurs nationaux et locaux afin de soutenir le renforcement des capacités locales et assurer la durabilité du projet

SOMMAIRE EVALUATION

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Pertinence

- Le projet pilote est en phase avec les besoins des bénéficiaires directs, ainsi qu'avec les besoins et les priorités économiques, sociales et environnementales de la communauté.
- Le projet, dans ses trois volets, est en ligne avec les priorités de ses principales parties-prenantes, en particulier celles de l'OIM, du bailleur de fonds et du gouvernement du Sénégal.

Cohérence

- Le projet est en cohérence avec les politiques globales, régionales et locales de l'OIM en matière d'ARVR et de MECC. Cependant, l'approche genre n'a pas été systématiquement prise en compte lors de l'élaboration du projet.
- Le projet est en cohérence avec les principaux agendas internationaux en matière de changement climatique et s'intègre parfaitement au système institutionnel ARVR au Sénégal.

Efficacité

- Le projet a apporté une contribution importante au développement des directives de l'OIM pour l'intégration des aspects liés à l'environnement et au climat dans les programmes de réintégration
- La mise en œuvre du projet pilote « Médina Touat » a constitué une opportunité précieuse pour tester une approche innovante de réintégration communautaire liée à des enjeux environnementaux, permettant, ainsi, de tirer des bonnes pratiques ayant contribué au développement des directives de l'OIM sur l'intégration des enjeux environnementaux dans la conception d'initiatives communautaires de réintégration
- L'implication des responsables communautaires très a permis une meilleure prise en compte du contexte de la communauté et de forger des rapports étroits entre la communauté, les partenaires de mise en œuvre et les autres parties-prenantes.
- L'expertise des partenaires et leur assistance technique et matérielle sont généralement appréciées par les bénéficiaires et la communauté.

Efficiencce

- Globalement, le projet a été bien géré et ses objectifs ont été atteints. Le projet pilote de « Médina Toaut » a accusé du retard à son démarrage et une plus longue période de mise en œuvre aurait pu maximiser ses impacts.
- L'intégration et le partage des ressources entre le projet pilote et l'initiative conjointe IOM-FFUE a été une bonne pratique qui a permis de renforcer l'efficience du projet.
- Le calendrier du projet pilote, du fait du retard enregistré à son démarrage, n'a pas été en phase avec le calendrier agricole.

Impact

- Le projet pilote a eu des effets positifs sur les mouvements de migration au départ dans le village.
- Le projet pilote a eu des bénéfices économiques directs et indirects pour les migrants de retour, ainsi qu'un impact direct sur

leur crédibilité et leur acceptation par leur communauté.

Durabilité

- La durabilité économique du projet pilote « Médina Touat » est sérieusement menacée par le présent problème du système d'irrigation.
- Le lancement, par l'OIM Sénégal, de nouvelles initiatives de réintégration communautaire liée à des enjeux environnementaux est de nature à encore renforcer les capacités de l'organisation et ses partenaires en la matière

BONNES PRATIQUES

- Fort alignement avec les autres initatives ARVR, en particulier avec l'initiative-conjointe OIM-FFUE.
- Etudes préalables et détaillées du contexte de la région, de ses défis économiques, sociaux, environnementaux, etc. Et ce avant la conception du projet et la sélection de ses communautés bénéficiaires.
- Implication de la communauté aux premières étapes de l'élaboration du projet, ainsi que pendant sa mise en œuvre et son suivi.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- 1. Développer, pour toute initiative communautaire liée à la réintégration des migrants et aux questions environnementales, une théorie explicite du changement afin de pouvoir la tester et, éventuellement, la valider.
- 2. Intégrer de manière systématique la dimension genre dans la conception de toute future initiative communautaire de réintégration.
- 3. Adopter, de manière systématique, le système intégré de l'OIM pour le S&E des activités de réintégration communautaire pour toute future initiative similaire.
- 4. Pour tout projet communautaire agricole dans la sousrégion, veiller à ce que le calendrier du projet soit en phase avec le calendrier agricole.
- 5. Mieux suivre et mesurer les impacts des activités de sensibilisation dans le cadre des initiatives communautaires.
- 6. S'assurer, dans le futur, que toute initiative communautaire élaborée par l'OIM dispose, dans sa note conceptuelle, d'une stratégie de sortie détaillant quelles mesures doivent être prises pour s'assurer de la durabilité de ses effets positifs.
- 7. Inclure la chaine de valeur agricole dans toute initiative de réintégration communautaire et former les bénéficiaires sur sa maitrise.
- 8. Suivre et bien documenter les initiatives collectives et communautaires de réintégration avec une forte composante d'égalité des sexes afin d'en déduire les meilleures pratiques.